



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Chambre de consommation d'Alsace - Convention-cadre 2013-2015 et convention financière 2013

Rapport n° CP/2013/150

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général les projets de convention cadre 2013-2015 et de convention financière 2013 à intervenir entre le Département et la Chambre de Consommation d'Alsace. La participation financière départementale proposée au titre du programme d'actions 2013 de la Chambre de Consommation d'Alsace est de 41 126,40 euros.

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, a pour mission de soutenir techniquement les 17 associations de consommateurs qu'elle fédère. La CCA apporte également des conseils directs aux consommateurs, grâce à sa permanence juridique et l'édition du magazine « le consommateur d'Alsace ».

Depuis 2005, un partenariat renforcé entre le Département et la CCA se traduit par la signature d'une convention cadre triennale, déclinée en plans d'actions annuels. Pour la période du précédent contrat 2010-2012, la subvention annuelle départementale s'élevait à 42 840 euros.

Le bilan des actions menées en 2012 par la CCA dans le cadre du contrat d'objectifs est le suivant :

- **Air et énergie** : L'objectif est d'aider les ménages dans la maîtrise de leur consommation d'énergie, et d'aider au développement de nouveaux comportements responsables et sobres en énergie. Pour cela, la CCA assure des permanences téléphoniques, réalise des interventions lors de manifestations grand public pour donner des conseils aux particuliers et des interventions auprès de publics scolaires et de publics spécifiques (auto-écoles, association d'aveugles et malvoyant).
- **Déchets** : Nombreuses interventions sur le tri, la gestion et la réduction des déchets auprès des scolaires, associations, comité d'entreprises, grand public ; Formation à la gestion des déchets pour les bénévoles associatifs ; Animations « Pizzi la boîte à pizza » pour sensibiliser les enfants d'école maternelle au tri ; Diffusion en ligne de la brochure sur les déchets dangereux des ménages sur le site Internet www.cca.asso.fr ; Rencontre avec les services des Conseils Généraux d'Alsace en charge du Plan départemental d'élimination des déchets afin de réaliser différentes actions à compter de 2013.
- **Alimentation** : Réalisation d'une exposition sur la qualité de l'eau, réalisation de différentes études, enquêtes et événements pour promouvoir une alimentation saine, de qualité et respectueuse de l'environnement (enquêtes sur les plastiques, fiche pratique d'aide à la lecture d'emballage...)
- **Règlement amiable des litiges** : La CCA intervient dans la prévention des litiges en informant les consommateurs sur leurs droits et devoirs (permanences téléphoniques assurées du lundi au vendredi, conseils et soutiens personnalisés)

pour le règlement amiable des litiges et une meilleure compréhension des offres (multimédia, banques, etc.), émissions télévisées hebdomadaires "Flash-Conso" sur France 3 Alsace et à la radio...). La CCA sensibilise également les professionnels sur les difficultés des consommateurs et l'importance d'un règlement amiable des litiges.

Afin de reconduire le soutien départemental à la CCA pour la période 2013-2015, il est proposé la mise en place d'un contrat cadre sur cette période définissant les priorités partagées par le Département. Ce contrat cadre est décliné de manière opérationnelle dans un plan d'actions annuel. Le plan d'actions pour l'année 2013 est intégré au projet de convention financière 2013.

Le projet de budget de la CCA s'élève à 717 500 pour l'exercice 2013. Les ressources proviennent essentiellement de la vente de produits et prestations de service (327 000 €) et de subventions publiques pour 389 000 € (Etat, Région, Département, CUS, ville de Mulhouse). La subvention départementale représenterait environ 6% des recettes de l'association.

Les crédits inscrits au budget primitif 2013 sont, comme pour toutes les associations, en diminution de 4% par rapport au montant 2012, soit 41 126 € au lieu des 42 840 € alloués à la CCA sur les trois dernières années.

Sous réserve de l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme du 21 février 2013, il est proposé de reconduire le soutien départemental en faveur de la CCA, et d'adopter les deux conventions précitées.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15058 | 65-6574-90 | 41 126,40 € | 41 126,40 € | 41 126,40 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Général :

- approuve la convention-cadre 2013-2015 et la convention financière 2013 à intervenir entre le Département et la Chambre de Consommation d'Alsace,

- décide d'attribuer à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention de 41 126,40 euros au titre de l'année 2013.

Elle autorise le Président du Conseil Général à signer la convention-cadre 2013-2015 et la convention financière 2013 à intervenir entre le Département et la Chambre de Consommation d'Alsace.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL